



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des femmes

Question au Gouvernement n° 374

Texte de la question

LUTTE CONTRE LES STÉRÉOTYPES SEXISTES

M. le président. La parole est à Mme Pascale Crozon, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

Mme Pascale Crozon. Ma question s'adresse à Mme la ministre des droits des femmes. Le 6 mars 2011, le gouvernement précédent repoussait l'idée d'un ministère des droits des femmes de plein droit, au motif que tous les ministères devraient s'en préoccuper. En réunissant vendredi dernier le premier comité interministériel sur la question depuis douze ans, le Premier ministre a fait la démonstration que les deux approches n'étaient pas nécessairement contradictoires. Bien au contraire, votre ministère joue désormais un rôle déterminant pour impulser une dynamique collective et mobiliser l'ensemble du Gouvernement sur des objectifs communs.

Je salue l'ambition de la feuille de route adoptée à l'issue de ce comité interministériel. Au-delà de la nécessaire correction des inégalités femmes-hommes dans le monde professionnel ou en matière d'exposition aux violences, le Gouvernement entend en effet les prévenir à la racine, en s'attaquant à la formation des préjugés sexistes dans notre éducation et dans les représentations que notre société se donne d'elle-même.

Je pense en particulier aux médias et aux stéréotypes inégalitaires qu'ils véhiculent, notamment dans les mondes culturel et sportif. L'essentiel des lieux de culture sont toujours dirigés par des hommes - c'est le cas de 84 % des théâtres et de 89 % des institutions musicales -, tandis que les réalisatrices de cinéma sont sous-représentées dans l'accès aux subventions publiques, aux réseaux de diffusion ou à la programmation télévisée. De la même façon, comment ne pas s'étonner que le sport télévisé soit à 80 % masculin, lorsque les femmes représentent 50 % des licenciés et que nos athlètes féminines obtiennent des titres prestigieux ?

Ma question, madame la ministre, est donc la suivante : de quels leviers le Gouvernement dispose-t-il pour rééquilibrer ces représentations ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre des droits des femmes, porte-parole du Gouvernement.

Mme Najat Vallaud-Belkacem, *ministre des droits des femmes, porte-parole du Gouvernement*. Madame la députée, les chiffres que vous citez sont éloquentes, en effet, et reflètent la triste réalité de notre pays en 2012. Ces inégalités, cette reconduction, ce confort des stéréotypes sont présents dans tous les secteurs, mais dans les médias et le sport, ils sont peut-être plus préoccupants encore, dans la mesure où ces domaines véhiculent des images, des représentations, qui produisent ensuite des effets sur le reste de la société.

Concrètement, qu'allons-nous faire et qu'a décidé le comité interministériel ? Nous allons renforcer les pouvoirs de régulation du CSA, afin qu'il puisse veiller à la promotion de l'image des femmes et qu'il lutte contre la diffusion de stéréotypes sexistes ou d'images dégradantes dans les programmes audiovisuels. Nous avons décidé que, dans les conventions signées avec France Télévisions et Radio France, notamment par ma collègue chargée de la culture et de la communication, nous veillerions à introduire des clauses pour promouvoir une meilleure image des femmes dans le service public, notamment en augmentant le nombre d'expertes qui interviennent, car le manque est criant en la matière.

Toujours en lien avec le ministère de la culture, la parité sera recherchée dans les nominations des dirigeants des établissements publics culturels. Enfin, une clause de promotion de l'égalité sera mise en oeuvre dans toutes les conventions de financement conclues avec les acteurs de la politique culturelle.

S'agissant du sport, domaine sur lequel vous avez été nombreux - et sur tous les bancs - à attirer mon attention, nous avons travaillé, avec Mme la ministre des sports, Valérie Fourneyron, à ce que la parité dans la

composition des instances fédérales soit désormais un objectif et à ce que des conventions sur la promotion du sport féminin soient signées avec les instances fédérales. Ces conventions feront l'objet d'un suivi, notamment par Laura Flessel dans le cadre de la mission qui lui a été confiée. Voilà quelques-unes des mesures que nous avons adoptées. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

Données clés

Auteur : [Mme Pascale Crozon](#)

Circonscription : Rhône (6^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 374

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : Droits des femmes

Ministère attributaire : Droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 décembre 2012](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [6 décembre 2012](#)